Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 88 (1961)

Heft: 8

Artikel: Propos du vignoble

Autor: Mat.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-232441

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Propos du Vignoble

Une coquille s'est glissée dans mon dernier propos. L'article parle de l'ancien droit de vendange, c'est vendage que j'avais écrit et qu'il faut lire.

Ce terme de vendage ne figure pas dans le Larousse, mais on le trouve très souvent chez nous dans des actes notariés des siècles passés. Tenez, je possède un acte de vente de 1826 dans lequel il est question du « sieur Louis Vaney, de Cugy, qui passe acte de vente au sieur Jean-François Chavan, de Lutry, d'un établissement de vendage de vin à Lausanne, rue du Petit-St-Jean, dans la maison de M. Louis Meyer ».

Plus loin, nous lisons: « Cet établissement vendû consistant à environ onze chars (1 char = 600 l.) de vin de 1825 et près d'un char de vin de 1824. Plus à toutes les liqueurs y existans: savoir eau de cerises, eau de vie, eau d'anis, extrait d'absinthe, etc. »

On ne trouvait pas en ce temps-là toutes ces liqueurs, vermouths, apéritifs, amers, alcools de toutes espèces, de toutes couleurs, dans des flacons de toutes les formes faisant ressembler les comptoirs actuels à des pharmacies.

L'acte détaille ensuite les meubles appartenant encore au sieur Vaney, « tels que tables, banquettes, plusieurs tonneaux, boëttes de letton, brantes, brochets, environ cinquante livres de chandelles, un fromage, bois à brûler, vins en bouteilles, bouteilles vides, verres, balances avec leurs poids, et tous autres objets quelconques employés pour le vendage de vin »...

Revenons au vignoble. Jusqu'au 20 mars, un temps magnifique! L'on se croyait déjà au printemps. L'on avait arrêté les chauffages, serré les habits d'hiver dans les armoires, l'on s'apprêtait à sortir les chapeaux de paille, quand, crac! brusquement, le thermomètre a fait une chute verticale vers son zéro.

La vigne pleure, les « bolettes » gonflent, on a, paraît-il, déjà vu des raisins. Les soucis des vignerons recommencent.

Bref, pendant bien des jours et surtout bien des nuits, nos gens consulteront le ciel, les vents, le thermomètre. Si le coucou n'a pas encore chanté, l'épine-noire est toute blanche. Gare aux rebuses!

Mat.

CIGARES

Depuis six générations

GRANDSON

les bons Vaudois

fument les 4/3 légers

4/3 forts

VAUTIER FRÈRES & Cie 1832

Maison fondée en 1832

